

Règlement de la 12^{ème} édition du
Bike & Run du Retord

BIKE AND RUN DU RETORD

Organisé par le Triathlon Bassin Bellegardien

Article 1. Les épreuves

L'épreuve de Bike & Run consiste à réaliser un parcours alternant de la course à pied et du vélo (VTT seulement et obligatoire) en duo, sans aide extérieure. Avec Chronométrage et Classement.

Quatre épreuves sont au programme et correspondent aux distances officielles :

	Jeunes 6-9 ans à 11h	Jeunes 10-13 ans à 11h30	XS à 14h	S à 14h
Distance totale	2000m	4000m	10km	20km

Article 2. Participation

Conditions de course :

- Les zones de contrôles imposées seront délimitées par deux lignes au sol, distantes de 25 à 50 mètres, en dehors des points de ravitaillement avec une signalisation de début et de fin de zone.
- Une table de contrôle avec contrôle du matériel à l'entrée de la zone de départ est obligatoire.

Concurrents :

- Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte.
- Le port du casque est obligatoire sur l'intégralité du parcours, jugulaire attachée et ajustée, pour tous les concurrents, aussi bien en phase vélo qu'en phase course à pied.
- Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 coéquipiers et leur vélo.
- Le temps de référence au classement de l'équipe sera pris sur le temps du dernier coéquipier à passer la ligne d'arrivée.

Article 3. Inscription

Pour s'inscrire :

- En ligne sur notre site www.triathlonbassinbellegardien.com à partir du 04 Novembre 2024 et jusqu'au 22 Février 2025 à midi.
- AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, sauf cas particulier, demandé par un courriel adressé à l'organisation et après accord de l'organisation, remboursement par chèque (-2€ de frais de traitement) sous un délai de 1 mois après la date de la course.

Article 4. Certificat Médical

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par un formulaire. Ce formulaire fait partie intégrante des questions posées lors de l'inscription.

- **Licences compétition FFTRI** : les licenciés F.F.TRI ils doivent cocher la case licencié au moment de l'inscription et renseigner leur numéro de licence. Tous les titulaires d'une licence « compétition » bénéficient de garanties individuelles accident et garantie « assistance » (organisation et prise en charge par mondial assistance du retour au domicile).
- **Licences compétition ITU avec convention FFTRI** : toute personne licenciée ITU avec convention (Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse) doit donner le numéro de sa licence lors de son inscription et s'acquitter du pass compétition (inclus dans le formulaire d'inscription).
- **Toute personne non licenciée auprès de la FFTRI ou ITU** avec convention s'engageant sur une des courses doit compléter le formulaire dit "Info santé". Ce formulaire doit impérativement être complété et chaque participant doit en accepter les termes pour valider son inscription. Dans ce cas, il est également nécessaire de s'acquitter du pass compétition (achat inclus dans le formulaire d'inscription).

Pour tous les non licenciés compétition FFTRI, la prise d'un pass compétition permet de bénéficier de garanties individuelles accident et garantie « assistance » (organisation et prise en charge par mondial assistance du retour au domicile).

- **Dossier incomplet** : Pour tous les dossiers d'inscription incomplets lors du retrait de dossard, le participant ne pourra pas retirer son dossard et donc participer à l'Évènement que sur présentation du document manquant. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans ce cas.

Article 5. Renseignements

Informations à jour sur notre site internet : www.triathlonbassinbellegardien.com

Renseignements par email : triathlonbassinbellegardien@gmail.com

Article 6. Les Tarifs

	Avant le 15/12/2024	Du 16/12/24 au 04/02/25	Du 05/02/25 au 22/02/25
COURSES ENFANTS			
De 6 à 9 ans	Gratuit	8€ par binôme	12€ par binôme
De 10 à 13 ans	Gratuit	8€ par binôme	12€ par binôme
COURSES ADULTES			
Distance XS 11 km	12€ par binôme	20€ par binôme	30€ par binôme
Distance S 22 km	20€ par binôme	30€ par binôme	40€ par binôme
Ajouter 2€/personne pour les non licenciés F.F.Tri compétition (coût du pass-compétition pour le bike and run)			

Article 7. Retrait des dossards

Complexe sportif des Etournelles, 210 Route des Etournelles, 01200 VALSERHONE, sur le site de départ.

Le dimanche matin 23 Février 2025 :

- Courses jeunes de 9h30 à 10h30
- Courses XS et S de 12h à 13h30

Aucune délivrance de dossard ne sera possible si le dossier est incomplet.

Article 8. Horaires des courses

QUOI ?	QUAND ?
Retrait des dossards courses jeunes	De 9h30 à 10h30
Briefing course jeunes	10h45
Accès parc à vélo	10h à 10h45
Départ course 6-9 ans	11h
Départ course 10-13 ans	11h30
Retrait des dossards XS et S	De 12h à 13h30
Podium courses jeunes	12h30
Accès Parc à Vélo	De 13h à 13h45
Départ courses XS et S	14h
Barrière horaire course S	Pas de départ sur le 2 ^{ème} tour après 15h10
Podium courses XS et S	16h

Chronométrage et résultats effectués par L-Chrono. Affichage des résultats sur place et sur le site du chronométreur.

Article 9. Sécurité

Il est demandé aux automobilistes, coureurs, marcheurs, accompagnateurs ou spectateurs de se conformer aux indications données par les responsables du stationnement. La course est prioritaire sur tout le circuit mais il est conseillé aux coureurs de se conformer aux règles élémentaires du code de la route.

Article 10. Abandon

Tout abandon doit être signalé au chronométrage et aux arbitres. Un VTT balai assurera la fermeture de chaque course pour rejoindre l'arrivée.

Article 11. Remarque sur le déroulement des épreuves

L'association (Triathlon Bassin Bellegardien) se réserve le droit de :

- Arrêter tout concurrent visiblement défaillant
- Modifier l'horaire des départs si des événements indépendants de sa volonté surviennent
- Modifier les parcours en fonction d'impératifs extérieurs, de sécurité notamment annuler les différentes épreuves
- Modifier ce règlement sans préavis, en fonction des circonstances
- La course s'effectue en binôme avec 1 seul VTT.
- Le port du casque est obligatoire sur le VTT et en course à pied durant toute l'épreuve.

Article 12. Respect de l'environnement

Les courses s'inscrivent dans une démarche environnementale développement durable et citoyenne :

- Il est naturellement interdit de jeter des débris. Des poubelles sont à disposition sur le parcours.
- Le parcours est balisé et doit être rigoureusement respecté.

Article 13. Droit à l'image

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) autorise le TBB ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

Article 14. CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers hors celles nécessaires aux inscriptions aux courses.

Article 15. Règlement

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.